

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 10 octobre 2020 portant affectation auprès de la cheffe du Contrôle général économique et financier

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 portant nomination, notamment, de M. Denis VILAIN dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 portant suppression de la mission « Organismes concourant aux recettes de l'État » et modification des attributions de missions du Contrôle général économique et financier,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Denis VILAIN, chef de mission de Contrôle général économique et financier, est affecté auprès de la cheffe du Contrôle général économique et financier, à compter du 10 octobre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 10 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du Contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE